



OBLIGATION D'ENTREE

- CONTRAT D'ACCUEIL REMPLI, SIGNE, ET PARAPHE DE TOUTES SES PAGES
- CARNET DE SANTE A JOUR TCL REMIS A LA PENSION A L'ARRIVEE
- ANIMAL IDENTIFIE
- ANIMAL VERMIFUGE ET DEPARASITE 15 JOURS AVANT SON SEJOUR
- ORDONNANCE SI MEDICATION
- ENCAISSEMENT A L'ARRIVEE DE L'ANIMAL DU CHEQUE DE RESERVATION
- ALIMENTATION A FOURNIR AINSI QUE LE HARNAIS SI PROMENADES

➤ Un manquement à l'une de ces obligations d'entrée entrainera un refus de prise en charge de votre animal.

FICHE DE RENSEIGNEMENT

Nom des propriétaires :

Adresse :

E-Mail :

Téléphone :

Personne à contacter en cas de problème autre que les propriétaires(obligatoire) :

Coordonnées de votre vétérinaire :

Prénom de l'animal :

Race :

Date de naissance :

Sexe :

Castré ou stérilisé : oui / non

Numéro de puce :

Caractère :

Mon chat peut-il être sorti en harnais :

Mon chat peut-il être mis en relation avec d'autres chats :

Note éventuelle si mon animal fait encore des bêtises :

Alimentation et dosage :

Mode de vie habituel :

Problème de santé (ordonnance à fournir) :

Liste des éléments fournis pendant la garde de mon animal :

AUTORISATION VETERINAIRE

En cas de maladie ou de blessure durant le séjour, voulez-vous que votre animal soit amené

Chez le vétérinaire de la pension (Docteur Palma, 5 rue du docteur Emmanuel Pontais, la Guerche de Bretagne).

Oui / Non

Si la pension n'arrive pas à contacter qui se soit pour prendre une décision urgente pour l'animal :

- J'autorise la pension à faire tout ce que le vétérinaire dira pour soigner mon animal
- Ou la pension ne doit rien faire sans mon aval et j'en assume les conséquences
- J'autorise la pension en cas d'extrême souffrance de mon animal à le faire euthanasier si le vétérinaire le préconise : Oui / Non

DATES DE RESERVATION

Du

Au

Tous les jours réservés sont dus (voir les conditions de remboursement plus bas).
Veuillez préciser vos heures de départ et d'arrivée (signaler si changement).

-Soit jours à 12€ pour les chats, total :

-Soit jours (tarification selon la zone géographique, à préciser), total :

Paiement par chèque au nom de la pension Anima-libre.

La réservation est obligatoire toute l'année, un chèque de réservation de la totalité de la garde valide son séjour, il sera encaissé seulement à l'arrivée de l'animal.
Aucune prise en charge de l'animal sera prise en compte sans contrat et chèque de réservation.

Le contrat d'accueil est effectif en tant que tel 5 ans et doit être renouvelé au-delà ou si un changement est à prendre en compte concernant l'animal ou les coordonnées de son propriétaire.

Seule la feuille de date et les autorisations vétérinaires remplis et signés sont à envoyés dès la seconde garde (veuillez préciser le nom de l'animal en tête).

En cas d'annulation y compris en cas de non-respect des règles du contrat (animal agressif, destructeur, maladie contagieuse, etc....).

- Un mois avant, remboursement total
- 15 jours avant, 50% du remboursement total
- Aucun remboursement au-delà

Les propriétaires de nos pensionnaires s'engagent :

- À payer la pension pour la garde de leur animal de la totalité du montant du séjour encaissé à l'arrivée ; les jours supplémentaires à ceux indiqués sur sa feuille de garde seront à régler le jour du départ de l'animal.
- À communiquer à l'établissement tous les renseignements nécessaires au bon déroulement du séjour, à nous avertir des éventuels problèmes de santé, problèmes de comportements, et à compléter le contrat d'accueil s'il devait y avoir un changement dans ses habitudes.
- À certifier que l'animal est en bonne santé, exempt de tout parasite, à jour de sa vaccination, et à prévoir à l'intérieur de son carnet de santé un chèque signé à l'intention de son vétérinaire si besoin urgent, rappelant que tout traitement doit être accompagné de son ordonnance vétérinaire.
- À prendre en charge toute dégradation que son animal pourrait causer sur notre matériel ou sur les locaux, rappelons que notre pension ne possède aucun local d'enfermement et que le séjour se déroule sur notre lieu d'habitation.
- À respecter les horaires, la pension est ouverte du lundi au samedi de 9h à 19h, fermeture le dimanche pour les arrivées et départs.

Les propriétaires doivent être :

Assurés en responsabilité civile pour leur animal, il reste responsable de tous les dommages éventuels causés pendant son accueil, la mise en pension n'a pas pour effet un transfert pur et simple de responsabilité, anima-libre n'est assurée quand cas de dommage sur les lieux extérieur à la pension (voisinage etc.).

La désinfection des locaux étant assurée quotidiennement, et tous les pensionnaires à jour de leurs vaccins, la pension n'est pas engagée en cas d'eczéma ou de maladie qui pourrait survenir pendant et après le séjour de l'animal, il est obligatoire de nous informer sur les allergies ou interdiction de se baigner de votre animal.

Tout animal non repris 2 jours après la date de départ prévue dans le contrat, sera considéré comme abandonné. Ceci entrainera des poursuites envers ses propriétaires et l'établissement pourra en disposer à son gré sans que puisse s'exercer le moindre recours.

A Domalain le :

Signature de la pension

Signature des propriétaires

Bon et acceptation sans réserve